

RESEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LES ASSURANCES DE PERSONNES

Avez-vous besoin d'une assurance, mais ne savez pas par où commencer ? Le secteur de l'assurance peut être assez compliqué. Vous avez sûrement des questions quant à l'impact de la maladie de Huntington sur les options offertes. Vous pouvez explorer ces informations vous-même. Mais vous feriez mieux de vous en remettre à l'expertise d'un professionnel des assurances pour obtenir des conseils plus personnalisés.

PRINCIPAUX TYPES D'ASSURANCE

Types d'assurances	D'étails de la couverture
Assurance vie	• Paiement forfaitaire à la suite du décès de la personne assurée. • Catégories : assurance vie temporaire ou assurance vie permanente ◦ La protection de l'assurance temporaire est pour une durée limitée. ◦ La protection de l'assurance permanente est la vie durant.
Assurance hypothécaire (assurance offerte par un prêteur, une banque ou un émetteur de cartes de crédit)	• Paiement forfaitaire ou paiements mensuels pour couvrir le montant emprunté (prêt hypothécaire ou autre prêt). ◦ L'évaluation initiale de la protection est courte, et une souscription plus approfondie a lieu lorsqu'une demande est soumise (appelée souscription post-sinistre). ◦ Le paiement des primes doit se poursuivre, mais il est très probable que votre demande soit refusée.
Assurance pour maladies graves	• Paiement forfaitaire si la personne assurée est diagnostiquée de l'une des maladies ou conditions couvertes (p. ex., crise cardiaque, cancer, AVC) et qu'elle soit toujours en vie 30 jours après le diagnostic.
Assurance invalidité	• Prestations mensuelles destinées à contribuer au paiement des dépenses courantes de la personne assurée, comme les paiements hypothécaires, le remboursement du prêt automobile, les coûts de l'épicerie, les factures, etc. • Les prestations seront versées si la personne assurée devient invalide à la suite d'une maladie, d'une blessure ou d'un accident, et qu'elle est dans l'incapacité d'accomplir les tâches de sa propre fonction.
Assurance soins de longue durée	• Une prestation serait versée au cas où la personne assurée devient incapable d'accomplir au moins deux activités de la vie quotidienne, tel que confirmé à la suite d'un examen médical.

Augmentation des coûts et exclusions

- Lorsque la compagnie d'assurance-vie détermine que l'assuré présente un risque plus élevé que la moyenne, elle peut augmenter le coût mensuel de la protection par un montant fixe ou un pourcentage.
- Les exclusions sont des situations ou des conditions médicales qui ne sont pas couvertes par la police d'assurance. Si la personne assurée a des antécédents familiaux d'une maladie donnée, la compagnie d'assurance pourra exclure cette maladie de la protection.
- Les exclusions incluraient des affections « préexistantes » que la personne assurée a présentées dans le passé et qui ont été traitées avec succès.

Tarification

- La tarification désigne le processus suivi par une compagnie d'assurance afin d'évaluer la possibilité que la personne décède, devient malade ou ait un accident à un jeune âge.
- Par la suite, l'assureur sera en mesure de sélectionner les risques qu'elle accepte de prendre en charge, de déterminer les conditions auxquelles les garanties seront offertes ainsi que leurs coûts mensuels.
- La tarification s'applique à certains produits d'assurance dans le cadre du processus de demande, et pas à d'autres.
- L'un des moyens de procéder consiste à demander à la personne qui demande la couverture de répondre à des questions sur son état de santé et son mode de vie. Il est important de répondre honnêtement à toutes les questions, car les compagnies d'assurance peuvent annuler la police en cas de réponses inexactes.
- La tarification de l'assurance hypothécaire ou de la carte de crédit est très courte avant l'émission de la couverture, mais sera très longue si la personne assurée tombe malade, se blesse ou décède. La compagnie d'assurance pourrait refuser de payer une réclamation si le dossier médical de l'assuré révèle des problèmes de santé préexistants que l'assureur considère comme une exclusion.

Renseignements génétiques

- La Loi sur la non-discrimination génétique interdit aux compagnies d'assurance de poser des questions liées aux résultats de tests génétiques. Par ailleurs, les compagnies d'assurance n'ont pas le droit de consulter les résultats des tests génétiques dans votre dossier médical si ces tests ont été envoyés par votre médecin de famille.
- Les compagnies d'assurance sont autorisées à poser des questions sur les antécédents médicaux familiaux.
- Les compagnies d'assurance peuvent vous demander si les membres de votre famille biologique sont atteints de la MH.
- Les compagnies d'assurance peuvent vous demander si vous présentez des symptômes propres à la MH.
- Si vous ne savez pas comment répondre à une question sur un formulaire de demande d'assurance, consultez votre agent d'assurance ou votre médecin de famille.

Conseils

- Demandez conseil à un agent ou à un courtier d'assurance agréé.
- Assurez vos enfants dès que possible. Il en coûtera moins et il y a moins de questions sur les antécédents familiaux.
- Répondez seulement aux questions qui vous sont posées.
- Vous devez répondre à toutes les questions médicales du mieux que vous pouvez.
- Soyez honnête; le fait de dissimuler des renseignements ou d'en fournir des mensonges sera considéré comme une fraude et entraînera la résiliation de votre couverture.
- Ne présentez pas une demande d'assurance si vous avez des tests médicaux à passer ou si vous en avez passé, mais dont les résultats ne vous ont pas été communiqués.
- Il serait mieux d'attendre d'avoir fait tous les tests avant de soumettre une demande d'assurance.

Besoin d'aide?

- Consultez un agent ou un courtier en assurance vie autorisé qui vous conseillera sur les produits d'assurance et les montants de couverture avantageux pour vous.

Remarque importante : Ces renseignements ne constituent qu'un guide général. Les produits d'assurance, les modalités des polices et les règlements provinciaux peuvent changer et varier d'une province à l'autre au Canada. Veuillez toujours consulter votre assureur ou un professionnel qualifié en matière financière ou juridique afin de comprendre comment les polices actuelles s'appliquent à votre situation personnelle.

RESSOURCES

Si vous désirez recevoir du soutien individuel ou en groupe de la Société Huntington du Canada, veuillez remplir la fiche bilingue suivante: contactme.cloud/form/huntingtonsociety.

Communiquez avec la directrice ou le directeur du Centre des ressources du Programme des services aux familles de la SHC dans votre région pour obtenir un soutien et de l'éducation: www.hdsupport.ca

Les fiches d'information destinées aux familles et aux amis peuvent être consultées, imprimées et téléchargées ici www.hdfactsheets.ca

Les professionnels des soins de la santé et les aidants qui désirent plus de détails sur les soins offerts aux personnes atteintes de la MH trouveront les guides pertinents suivants (en anglais) sur www.hdresources.ca